



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E120550

VALABLE JUSQU'AU 30/11/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/08/2016

Forme juridique : ART

Capital : 0

Raison sociale : ETS JEANMAIRE

32 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
78600 MAISONS LAFFITTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 01 39 14 79 73

Fax :

Portable : 06 30 74 69 83

Siret : 441 720 414 00024

Code NACE : 4789Z

Site Internet : www.entreprise-jeanmaire.fr

Numéro caisse de congés payés : 02 500296

E-mail : jeanmaire.j@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041E02222

Responsabilité légale :

JEANMARIE JEAN ARTISAN

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041E02222

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	01/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.